

MARCHÉVILLE INFOS

marcheville28.fr

Septembre – Octobre 2022



LE MOT DU MAIRE

Une rentrée de crise énergétique

À chaque rentrée, sa crise. Pendant deux ans, elle a été sanitaire avec une mise en berne de pas mal de libertés. La rentrée 2022 est encore placée sous le signe d'une nouvelle crise. Énergétique cette fois-ci. La guerre en Ukraine a bon dos. Elle masque les mauvais choix stratégiques de ces dernières années avec l'arrêt de réacteurs nucléaires et la multiplication d'éoliennes pour satisfaire certains citadins bobos. Résultat : les centrales à charbon redémarrent. Bravo pour le bilan carbone !

Les discours gouvernementaux soufflent le chaud et le froid. Des coupures pour les industriels mais pas pour les particuliers mais, peut-être et en même temps, des coupures générales de deux heures... Les communes comme Marchéville seront-elles concernées ? Aucune information sur le sujet n'est disponible. Et pourtant une telle éventualité serait un comble puisque notre territoire est producteur d'énergie. Une production dont nous ne supportons aujourd'hui que les inconvénients : pollution du paysage, nuisances immédiates et diverses notamment pour les riverains du Breuil... À l'heure où le gouvernement veut encore promouvoir les éoliennes, il est parfaitement anormal que les communes équipées d'éoliennes ne soient pas raccordées directement à leur électricité. Le faire serait enfin la démonstration d'une utilité de proximité !

Le Maire
Patrick LAGE

58 ÉLÈVES POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

Rentrée des classes un jeudi pour les 58 élèves des trois classes de l'école de Marchéville. Les nouveaux élèves découvraient aussi le restaurant scolaire où les repas sont préparés sur place par un cuisinier.



Pour la plupart accompagnés de leurs parents, les élèves de l'école de Marchéville viennent de reprendre les cours. Une rentrée joyeuse placée souvent sous le signe des retrouvailles avec les copains-copines. « Cette année l'école compte 58 élèves. 14 en CE 2, 24 en CM1 et 20 en CM2 », explique Marie-Line Amé, directrice de l'école. Pendant l'été, l'école a fait l'objet d'un grand ménage. Elle a bénéficié d'importants travaux avec le changement de l'ensemble des portes du préau de l'école pour un montant de 6500 HT. La classe située le plus près de la mairie va aussi bénéficier d'un nouveau système de chauffage.

LA CANTINE

Après les premières heures de classe, à midi, vient le moment de découvrir le restaurant scolaire de Marchéville qui sert plus d'une cinquantaine de repas. Ils sont préparés sur place par Timothée le cuisinier et servis par Émilie et Katia. « Je vous rappelle qu'ici vous

devez respecter les autres élèves et le personnel. Levez la main si vous avez une question ou un problème », explique Marie-Line Amé. « Même si vous n'aimez pas tout, essayer de goûter aux plats servis. Il faut éviter de crier à table ! ». Le premier repas servi avec des concombres en entrée suivis de coquillettes/ cordon-bleu, fromages au choix et glaces au chocolat ou à la fraise a été plébiscité par les élèves.

UNE POMPE À CHALEUR POUR LA MAIRIE ET UNE CLASSE

La rénovation énergétique est aussi en marche à Marchéville. Pendant les vacances scolaires, la vieille chaudière au fuel qui chauffait la mairie et la classe toute proche a été remplacée par une pompe à chaleur. Un investissement à hauteur de 21 000 € (HT) qui a bénéficié d'une subvention de l'État de 13 727 € et du conseil départemental pour 1 961 € et un reste à charge de 5 270 € pour la commune. Une réflexion est en cours pour diminuer l'empreinte énergétique de la commune.



LE PRIX DU REPAS

La commune est autonome en matière de cantine scolaire. Les menus sont choisis par la mairie et préparés par un cuisinier dans le restaurant scolaire. Il y a bien sûr des aliments bios et des menus végétariens. Depuis des années, en guise de solidarité, les prix du repas sont structurellement restés très bas. Bien loin du coût réel de production qui reste à charge du contribuable. En mars dernier, le conseil municipal a décidé de relever pour la première

fois depuis les années le prix du repas pour la rentrée de septembre de 3,80 à 3,90 € pour un coût estimé à 6,70 €. Depuis cette augmentation, différée dans le temps, et face à la flambée des prix alimentaires, de l'énergie et la hausse des salaires, la commune réfléchit à répercuter une partie de ces nouveaux coûts à compter de 2023. La solidarité avec les familles continuant à se manifester par une prise en charge des coûts de fabrication des repas.

LES 17 ET 18 SEPTEMBRE OUVERTURE DE L'ÉGLISE SAINT-CHÉRON

Pour la seconde année, Marchéville participe les 17 et 18 septembre aux Journées européennes du patrimoine en ouvrant à la visite l'église Saint-Chéron. Elle intrigue par sa masse simple et imposante dans la plaine de Beauce au sud de la Cathédrale de Chartres. Sa construction remonte à la fin du XVe siècle et au début du XVI^e siècle. Une très belle voûte polychrome datée de 1536 étonne par ses feuillages, ses colombes et ses rappels du voile de la Vierge de Notre-Dame de Chartres. L'église était rattachée au chapitre de Chartres. Le chœur abrite deux vitraux classés comportant des fragments du XVI^e siècle. Attribuée à Pierre Pauvert, une huile sur toile peinte en 1687, classée au titre des monuments historiques, représente l'Annonciation. À admirer aussi une copie d'après Rubens de l'Adoration des mages offerte par Napoléon III en 1864.

Visite libre samedi 17 septembre et dimanche 18 septembre de 10 h à 18 h.

14 JUILLET

La fête nationale a été l'occasion de se retrouver devant le monument aux morts. La France de 1789 a été évoquée avec sa crise du pouvoir d'achat et des émeutes de la faim, la prise de la Bastille et l'instauration du 14 juillet comme fête Nationale par une loi du 6 juillet 1880. À Marchéville, une des conséquences de la Révolution est le remplacement de la paroisse par la municipalité. Dans son discours, le maire regrettait qu'entre la centralisation de l'État, le transfert des compétences vers l'intercommunalité et la multiplication des normes, la liberté communale était en danger. « C'est un acquis de la Bastille qui est en train de dissoudre », a-t-il souligné.



Cette lettre est éditée par la mairie de Marchéville, 2 place de l'Église. 28120 Marchéville. Tél. 02 37 24 52 36. commune-de-marcheville@orange.fr marcheville28.fr

Directeur de la publication : Patrick Lage.
Comité éditorial - Rédaction : Patrick Lage - Thierry Hémon, Marie-Line Amé, Corinne Vaudolon. Imprimé par nos soins.

RAPPELS SUR QUELQUES RÈGLES DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

La vie en milieu rural est bien loin d'être exempte du respect de certaines règles. Elles facilitent à Marchéville, comme ailleurs, le bien vivre ensemble et la sécurité des biens et des personnes. Des textes législatifs, réglementaires et des arrêtés municipaux précisent ces obligations qui peuvent être sanctionnées. Quelques rappels.

INTERDICTION ABSOLUE DES FEUX DE JARDIN !

Brûler des déchets végétaux dans son jardin est strictement interdit. C'est même irresponsable en période de sécheresse comme celle que nous avons traversée. Cette interdiction concerne aussi évidemment l'élimination des déchets des professionnels installés sur la commune ou liés aux différents chantiers de construction. Dans ce domaine les amendes peuvent être conséquentes. Tout doit être ramené à la déchetterie. Pour les plus de 65 ans, le SICTOM BBI a mis en place un dispositif d'enlèvement à domicile des déchets verts.

ENTREtenir DEVANT SON DOMICILE

Un arrêté municipal en date du 3 septembre 2021 (et distribué dans les boîtes aux lettres) précise que les habitants doivent entretenir les trottoirs jusqu'au caniveau, préserver le libre passage des piétons. **Le stationnement des véhicules sur le trottoir est donc interdit sur tout le territoire de la commune.** En bordure du domaine public, les haies doivent être taillées et les arbres élagués. En hiver, c'est aussi aux riverains qu'il incombe de déneiger les trottoirs devant leur domicile.



DES CHANTIERS AVEC MOINS DE BRUIT

Certains travaux soumis à autorisation ou à déclaration peuvent générer des nuisances sonores. Un arrêté du 17 juillet 2022 réglemente ces chantiers. Ils sont interdits le dimanche et les jours fériés. Pour assurer la tranquillité publique, leurs horaires en semaine sont encadrés. Les entreprises et leur personnel doivent tout mettre en œuvre pour réduire leur empreinte sonore.

LE BRUIT POUR LES PARTICULIERS

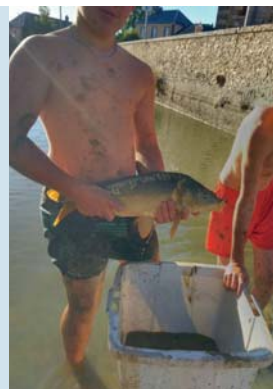
Pour préserver la tranquillité des habitants, l'usage des matériels thermiques bruyants est limité en semaine de 8 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Le dimanche, cet usage est limité de 10 h à 12 h. Enfin le tapage nocturne – tout bruit anormal venant du voisinage ou de la voie publique – débute à 22 h pour s'achever à 6 h.

DES RÈGLES POUR LE CITY STADE

Un arrêté municipal précise les conditions d'utilisation du City Stade réservé à certains sports. Des horaires sont prévus en fonction des saisons. Les utilisateurs doivent notamment adapter la frappe de balle au lieu et respecter les riverains.

ATTENTION AUX CHIENS

Merci aux maîtres de tenir en laisse leurs chiens pour la promenade et de fermer leurs portails pour éviter leur divagation. Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.



SÉCHERESSE

Des poissons sauvés de l'asphyxie !

Mis à part quelques gouttes éparses, Marchéville a connu des mois de juillet et d'août particulièrement secs. Les pluies ont ignoré notre village. Le niveau des mares a considérablement baissé. La plus touchée a été celle située sur la route d'Oillé près de l'ancienne tour du téléphone. Les poissons se sont retrouvés dans une mare réduite à une flaque d'eau. Les grosses carpes et autres étaient au bord de l'asphyxie. Autour de Marie-Line Amé, adjointe au maire, une équipe s'est constituée pour les sauver. Au total une douzaine de carpes et des brèmes ont été transportées vers la grande mare de l'église.